

**Assemblée générale**Distr. générale
6 avril 2001

Original: français

**Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies
sur le commerce illicite des armes légères
sous tous ses aspects
Troisième session
19-30 mars 2001****Note verbale de la Mission permanente de l'Algérie
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
en date du 30 mars 2001, adressée au Département des affaires
de désarmement du Secrétariat de l'Organisation des Nations
Unies, pour communication des propositions d'ordre rédactionnel
relatives à la version révisée du projet de programme d'action
(A/CONF.192/PC/L.4/Rev.1)**

La Mission permanente de l'Algérie auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétariat de l'ONU – Département des affaires de désarmement – et a l'honneur de lui communiquer ci-joint la proposition de la délégation algérienne tendant à ajouter un nouveau paragraphe 35 *bis* à la section II, sous la rubrique « au niveau mondial » (voir annexe) du projet de programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects (A/CONF.192/PC/L.4/Rev.1), et lui serait obligée de bien vouloir la faire distribuer comme document de travail officiel du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

Annexe

Proposition soumise par l'Algérie

[Original : anglais]

II. Prévention, maîtrise et élimination du commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects

Au niveau mondial

Lire comme suit le paragraphe 35 *bis* :

« 35 *bis*. Prendre toutes les mesures appropriées pour démanteler les réseaux de soutien logistique au terrorisme qui collectent des fonds aux fins d'acquisition illicite d'armes légères, en vue de prévenir, de maîtriser et d'éliminer le commerce illicite de telles armes. »
